

Conférence des directeurs des **P**olices municipales vaudoises

Communiqué de presse

Yverdon-les-Bains, le 13 mai 2009

LES DIRECTEURS DES POLICES MUNICIPALES VAUDOISES PRÉSENTENT LEURS DÉTERMINATIONS SUR L'ORGANISATION SÉCURITAIRE VAUDOISE

La Conférence des Directeurs de Polices Municipales Vaudoises (CDPMV) a présenté ce matin ses positions sur la future organisation de la sécurité dans le canton de Vaud.

L'exercice manqué « Police 2000 » aura notamment été suivi d'un sensible renforcement des polices municipales d'une part et de la constitution de plusieurs corps intercommunaux d'agglomération d'autre part. Ils rassemblent un peu plus de 800 agents en charge d'assurer la sécurité de plus de 60% de la population. Ces agents reçoivent, à l'École de police de Savatan, strictement la même formation que leurs collègues cantonaux (dont les effectifs sont à peu près équivalents). Ils ont développé un système de police de proximité, qui, outre l'intervention et la répression, comporte une forte composante de prévention. Les études régulières menées au sein des populations concernées indiquent un fort degré de satisfaction.

Ce renforcement du poids des polices municipales posait très naturellement la question du rééquilibrage entre elles et la police cantonale ainsi que d'une nécessaire redistribution des compétences. C'est précisément le contenu du *Protocole d'accord* élaboré entre le Canton et les deux associations de communes vaudoises (UCV et AdCV).

La CDPMV soutient ce Protocole d'accord, principalement pour les raisons suivantes. D'abord, en instituant le Conseil cantonal de Sécurité, il restitue au « politique » la place qui lui revient dans la chaîne sécuritaire. En créant la Direction opérationnelle, il met en place un commandement unifié et renforce l'unité de doctrine opérationnelle. Il s'inscrit dans le mouvement évolutif de la situation de la sécurité vaudoise de ces dix dernières années et, globalement il l'améliore.

Plutôt que de tout jeter par-dessus bord et de se lancer dans l'inconnu, le Protocole d'accord construit sur ce qui existe et qui fonctionne tout en améliorant le fonctionnement. Il impose des conditions minimales aux polices urbaines et d'agglomérations pour leur existence, notamment des effectifs permettant une efficacité 24h/24 et 365j/365. Il permet aux communes de choisir librement leur modèle, notamment de conserver des contrats de prestations avec la police cantonale. Enfin sa mise en place pourra être rapide.

L'instauration d'une police unique doit être rejetée, principalement pour les motifs suivants. La plupart des partenaires y sont massivement opposés (communes et corps de polices municipales et intercommunales). **Sa mise en place forcée est dès lors promise à l'échec**. Les coûts pour l'Etat se compteraient par dizaines de millions, rien que pour le passage à une police unique (transfert des immeubles, véhicules, équipement, etc.) Les coûts pour les communes seraient démesurés (environ 120 millions pour la caisse de pensions de Lausanne et 75 millions pour les communes membres de la CIP). Le concept de police de proximité s'étiolera au détriment de la population urbaine. Les grandes communes et les agglomérations urbaines perdront le contrôle de la sécurité sur leur territoire.

Contact :

J.-D. Carrard, Municipal à Yverdon-les-Bains, président de la CDPMV, T : 079 446 35 85.